

Assemblée générale de Lausanne Région du 3 juin 2026

De : Thierry Amy, Syndic de Cugy et Président de Lausanne Région

Date : 3 juin 2026

Concerne : [Message du Président](#)

Mesdames et Messieurs les Syndiques,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Chères et chers collègues,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui pour cette Assemblée générale de printemps de Lausanne Région.

Cette intervention se veut volontairement brève et structurée autour de trois axes principaux :

1. Un regard rétrospectif sur cette législature qui est en train de s'écouler ;
2. Un point de situation sur notre organisation et notre gouvernance ;
3. Un partage de vision sur une préoccupation stratégique, au sujet de notre agglomération

1. S'agissant du bilan de la législature 2021-2026, le prochain point à l'ordre du jour y sera consacré. De manière générale, j'ai constaté que notre Association a évolué vers une structure agile, dynamique, claire dans son fonctionnement et résiliente face aux nombreux défis. La législature qui s'achève a été une période de structuration importante pour Lausanne Région.

Permettez-moi de mettre en exergue quelques éléments-clé.

Un effort de clarification institutionnelle

Nous avons progressivement renforcé une gouvernance plus lisible, en clarifiant les rôles respectifs du Bureau de coordination, des commissions et du Secrétariat général. Ce cadre plus robuste permet de renforcer nos actions, à l'interne et vis-à-vis de l'extérieur.

Un engagement accru

Avec près de 100 membres dans les commissions thématiques et une implication forte des élu-es avec la réalisation à la clef de nombreuses études qui ont rencontré un vif succès, Lausanne Région s'est confirmée comme une plateforme politique régionale vivante et dynamique.

Notre positionnement a été clarifié et l'image de l'Association a été renforcée et maîtrisée avec l'adoption d'une stratégie de communication couplée avec une protection



des marques « Lausanne Région » et des « PERL », mais aussi d'une meilleure maîtrise de la propriété intellectuelle des études réalisées et publiées sous notre égide.

Un positionnement renforcé vis-à-vis de l'extérieur

Lausanne Région est l'acteur reconnu pour le développement régional de notre territoire. Les enjeux de nos politiques publiques sont de plus en plus complexes et interdépendants. Les interfaces avec le Canton et la Confédération, dans tous nos domaines d'activités, demandent à notre Association un positionnement clair, fort et cohérent.

2. Cette législature aura permis de **poser les bases d'une association plus structurée, plus professionnelle et plus reconnue.**

Depuis mai 2026, Lausanne Région s'est dotée d'un règlement interne d'organisation.

Ce texte n'est pas révolutionnaire et c'est volontaire. Il formalise ce que nous faisons déjà, mais en rendant les rôles et les responsabilités plus lisibles :

- **Le Bureau de coordination**, assume le pilotage stratégique ;
- **Les Commissions**, orientent et suivent les projets ;
- **Le Secrétariat général**, assure la conduite opérationnelle.

Ce fonctionnement matriciel est efficace, mais il est exigeant. Il suppose une compréhension fine des rôles de chacun et une collaboration constante.

C'est tout l'enjeu de la nouvelle législature : pérenniser notre gouvernance avec clarté, confiance et responsabilité partagée.

Dans ce même esprit de professionnalisation, le Bureau de coordination a aussi récemment adopté un règlement sur la gestion et la prévention des conflits d'intérêts.

L'objectif est simple :

- garantir la transparence des décisions,
- sécuriser nos processus,
- et protéger les élu·e·s et les collaborateurs.

Dans un contexte où les attentes en matière d'éthique publique sont de plus en plus élevées. Ce règlement constitue un élément essentiel de la crédibilité de Lausanne Région. Il ne s'agit pas d'ajouter de la contrainte, mais bien de renforcer la confiance à l'interne comme à l'externe.



3. Permettez-moi maintenant de vous parler aussi de l'avenir et de partager une question stratégique qui occupe le Bureau de coordination et qui nous concerne toutes et tous plus ou moins directement. J'aimerais vous parler de notre agglomération, du PALM, qui se trouve actuellement à un tournant stratégique.

L'histoire du PALM est vieille et tortueuse. Le PALM est issu d'un projet-modèle « Agglomération lausannoise » porté la COREL, l'ancêtre de Lausanne Région, au début des années 2000 grâce à des élus visionnaires, dans le but de développer de manière ambitieuse, un territoire d'agglomération fonctionnel et harmonieux. En 25 ans, le PALM a déposé 4 générations de projets et a levé des financements fédéraux considérables qui ont permis de réaliser un important développement territorial.

Le bureau du PALM est resté rattaché à Lausanne Région jusqu'en 2015.

Les rapports qui ont conduit à la reprise opérationnelle du PALM par le Canton étaient accablants. Déjà en 2011, il était relevé :

- une gouvernance complexe et peu hiérarchisée,
- une multiplicité d'instances générant une lourdeur de coordination,
- un manque de leadership clair,
- et un besoin de mutualisation des ressources

Plus profondément encore, le rapport soulignait que la gouvernance du PALM reposait essentiellement sur la négociation et la capacité des acteurs à produire une vision commune.

Les constats posés à l'époque sont, aujourd'hui encore, pleinement d'actualité.

En 2015, en cédant le pilotage du PALM au Canton les communes ont perdu un levier décisionnel essentiel pour le développement territorial de l'agglomération. Les communes sont toujours à bord de l'avion, mais elles ne sont plus vraiment dans la cabine de pilotage, malgré l'apport de la moitié de financement des études.

En 2022, encore, l'Étude préparatoire de la stratégie du Conseil d'État pour les agglomérations, émis par EBP Schweiz AG à la demande du Conseil d'Etat venait confirmer ces diagnostics :

- mise en œuvre souvent insuffisante des mesures,
- manque de vision commune,
- confusion des rôles entre Canton, communes et structures,
- et faiblesse de l'ancrage institutionnel des agglomérations.

Elle pointe surtout un élément clé : sans vision commune et sans gouvernance claire, la mise en œuvre est compromise.

Nous devons aujourd'hui tirer les conséquences de ces constats et donner notre contribution pour une réforme du PALM. Cela implique de :

- repenser l'organisation et la gouvernance du PALM
- fédérer les communes du cœur de l'agglomération avec sa périphérie
- trouver des meilleures solutions pour nous sortir de l'organisation actuelle en silos



- repenser un financement cohérent et viable d'une structure d'agglomération forte et efficace

Dans ce contexte, le financement demeure un enjeu central. Sans financement, il n'y a pas de projet. Nous nous devons donc de :

- clarifier les mécanismes de financement,
- sécuriser les contributions cantonales,
- et envisager de nouveaux outils.

Cela suppose aussi un engagement politique fort.

Les expériences analysées en Suisse montrent que les agglomérations qui réussissent sont celles qui disposent d'un cadre institutionnel clair et des financements pérennes.

Dans ce contexte, Lausanne Région entamera ces réflexions cet été, en collaboration avec Région Morges. Cette démarche se veut ouverte, partenariale et tournée vers l'action.

Elle aura pour objectif de fournir la base stratégique nécessaire au lancement de travaux pour l'établissement d'une nouvelle vision pour notre agglomération, travaux qui pourront être lancés au début de la prochaine législature en parallèle aux discussions sur la révision de la LATC menées au niveau du canton.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes à un moment charnière. Le PALM n'est pas seulement un outil technique. C'est un projet politique majeur pour notre territoire. Lausanne Région et ses membres doivent agir collectivement à la réalisation d'un tel objectif.

Nous avons deux options :

- poursuivre dans une organisation qui montre ses limites,
- ou construire ensemble une nouvelle vision ambitieuse.

Je suis convaincu que les communes ont un rôle déterminant à jouer.

Elles doivent être :

- force de proposition,
- porteuses d'une vision,
- et actrices d'un projet commun.

C'est à ce prix que nous pourrons assurer un développement équilibré, attractif et durable de notre agglomération.

Je vous remercie de votre attention et surtout de votre engagement pour l'avenir de notre région.

Thierry Amy